



# LA Diligence EXPRESS

BULLETIN MUNICIPAL - VILLE DE STANSTEAD

17 DÉCEMBRE 2018 | VOL. 4 - NO. 10 | DÉPÔT LÉGAL

## DÉMARCHE MADA (MUNICIPALITÉS AMIES DES AÎNÉS)



Stanstead



Municipalités (& Villes)  
Amies des Aînés  
au Québec

La parole sera bientôt à vous, nous serons là pour vous écouter!

La Ville de Stanstead est heureuse de vous annoncer qu'elle se dotera très prochainement d'une politique orientée sur les besoins, les intérêts ainsi que sur les préoccupations des aînés résidents à Stanstead. Le dépôt officiel est prévu pour

le début de l'année 2020. Cette démarche proprement appelée « MADA, municipalités et villes amies des aînés », a pour but de sensibiliser les principaux acteurs d'une municipalité aux besoins de cette clientèle autour de huit (8) grandes thématiques : *l'aménagement et les infrastructures, l'habitation, les déplacements, la sécurité, les communications et les relations avec les citoyens, les loisirs et la participation sociale, la vie communautaire ainsi que la promotion et la contribution à la santé globale*. Depuis maintenant quelques années, plusieurs municipalités au Québec se sont dotées de cette politique en identifiant des orientations importantes pour elles. Pour limiter la

lourdeur que pourrait représenter une telle démarche, la Ville mettra en place, dans un premier temps, un comité de pilotage qui aura le mandat de se réunir afin de cibler quelques orientations parmi celles identifiées ci-dessus. Celles-ci serviront, par la suite, à déterminer les actions qu'auront à poser les différents acteurs de la Ville pour une période de trois (3) ans. Suite à cette première rencontre, un sondage sera élaboré et distribué, une ou des consultations publiques seront mises en place. C'est à ce moment précis que la parole sera à vous et que nous serons présents pour vous écouter! Il va sans dire que votre participation active à cette démarche est aussi importante pour nous que pour vous.

## GAGNANTS DU CONCOURS « FÉERIE DE NOËL »

En décembre, deux (2) conseillères municipales ont sillonné les rues de Stanstead afin de choisir, dans chacun des secteurs de la ville, la maison la mieux décorée pour le temps des Fêtes qui arrive à grand pas.

Voici les heureux gagnants pour l'édition 2018 :

- Secteur Stanstead : **Vincent Bourdreau & Nancy Wintle**
- Secteur Rock Island : **Steve Marrotte & Darlene Ann Garfat**
- Secteur Beebe : **Roger Lussier & Maryse Trépanier**



Félicitations et merci à tous d'avoir participé en si grand nombre!

LA MUNICIPALITÉ  
en bref



- La mairie sera fermée pour le congé des fêtes à partir du 22 décembre 2018 jusqu'au 6 janvier 2019. Nous serons de retour le lundi, 7 janvier 2019 aux heures régulières;
- Le calendrier des collectes 2019 ainsi que le calendrier annuel ont été distribués à toute la population. Si vous souhaitez en avoir une copie supplémentaire, présentez-vous à l'hôtel de ville;
- La cueillette des arbres de Noël sera le lundi, le 7 janvier 2019;
- N'oubliez pas de renouveler les licences de vos chats et chiens entre le 15 janvier et le 15 février 2019.

Au nom de toute l'équipe de la Ville, nous désirons souhaiter à toutes nos citoyennes et tous nos citoyens un joyeux temps des Fêtes et une nouvelle année remplie de bonheur, santé, paix et prospérité.



## TAXES 2019 ET PAIEMENT EN LIGNE

Saviez-vous que vous pouvez effectuer vos paiements de taxes municipales en ligne? Il suffit d'accéder à votre compte bancaire en vous rendant dans le site Internet de votre institution financière, de saisir votre numéro de matricule au long et le tour est joué. Il vous est également possible d'effectuer vos paiements de taxes directement à votre institution bancaire. Vous avez des questions? Contactez-nous au 819-876-7181, poste 0 ou par courriel à [info@stanstead.ca](mailto:info@stanstead.ca).

# Informations

## — G É N É R A L E S —

### SIXIÈME (6<sup>E</sup>) ÉDITION DU CALENDRIER MUNICIPAL

Le calendrier 2019 de la Ville de Stanstead vous sera distribué cette semaine. La Ville tient à remercier les commanditaires ainsi que les photographes et citoyens ayant soumis leurs photos. Grâce à vous tous, nous avons un magnifique calendrier à l'image de notre belle ville.

### DÉGAGEMENT DES BORNES FONTAINES

Dans le but de permettre aux véhicules d'urgence d'intervenir rapidement en cas de nécessité, nous faisons appel à votre collaboration afin de laisser les bornes fontaines situées près de votre propriété accessibles en tout temps.

De plus, la Ville tient à vous rappeler qu'il est interdit de prendre de la neige d'un terrain pour la mettre dans la rue ou sur les trottoirs. Merci de votre habituelle collaboration.

### GARDER VOTRE ENTRÉE DÉNEIGÉE

Le service des incendies aimerait vous rappeler l'importance de garder votre entrée bien déneigée tout l'hiver. En cas d'urgence, votre maison doit être facilement accessible afin que vous puissiez en sortir rapidement, mais aussi, afin que les pompiers, les ambulanciers ou les policiers puissent se rendre à vous sans perdre de précieuses minutes à se frayer un chemin dans la neige.

### VOTRE ANIMAL DE COMPAGNIE ET LE TEMPS DES FÊTES

Décorations de Noël chatoyantes, friandises succulentes, restants de table riches, plantes alléchantes sont autant d'éléments attirants pour votre compagnon à quatre (4) pattes, mais oh combien potentiellement dangereux pour celui qui s'en approche de trop très...

Entre autres, le chocolat contient notamment de la caféine et de la théobromine, hautement toxiques tant pour les chiens que pour les chats. Les os de la volaille

pourraient se briser et se loger dans la gorge et le système digestif de votre animal, pouvant ainsi causer un risque d'étouffement. Les restants de table sont souvent riches ou épicés, ce qui ne convient pas avec l'appareil digestif de votre compagnon.

Les confiseries et les pâtisseries contiennent souvent de l'édulcorant artificiel qui peut entraîner une maladie du foie, voire une insuffisance hépatique. L'alcool doit être gardé hors de la portée de votre animal, car c'est une substance nocive pour lui, pouvant entraîner des vomissements, une démarche vacillante et une baisse de la température corporelle. Par ailleurs, certaines plantes, tels que le houx, le poinsettia et le gui risquent de causer une indigestion chez votre animal.

Et n'oubliez pas de sortir les sacs à ordures à l'extérieur! Les odeurs qui s'en dégagent sont plus qu'attrayantes pour votre chat ou votre chien. En cas d'indigestion, amenez votre animal de compagnie chez le vétérinaire.

### RÔTISSERIE « ÇA ROULE MA POULE »



Ouvert du dimanche au mercredi de 11 h à 20 h et

Du jeudi au samedi de 11 h à 21 h.

Ouverte depuis le 5 novembre dernier, le propriétaire de la Rôtisserie « Ça roule ma poule », Charles-Philippe Massé vous propose, outre sa spécialité qu'est le poulet, un menu varié incluant quelques choix d'entrées, de poutines, de grillades, de sandwiches, de salades et même, pour les dents sucrées, un choix de desserts. De plus, du lundi au vendredi inclusivement, il vous est possible de faire votre choix en sélectionnant le duo du jour qui a spécialement été conçu pour vous. Que vous préfériez manger sur place ou à la maison, vous n'avez pas d'excuses puisque le propriétaire a pensé à vous. Il vous offre l'opportunité de manger sur place dans sa chaleureuse petite salle à manger située au 694, rue Dufferin ou de passer votre commande par téléphone en composant le 819-704-0770.

# Informations

## — AVIS PUBLICS —

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE**  
**DE COMTÉ DE**  
**MEMPHRÉMAGOG**  
**VILLE DE STANSTEAD**

### AVIS PUBLIC

Règlement n° 2013-167-18-01 amendant le Règlement n° 2013-167 relatif au traitement des élus municipaux de la Ville de Stanstead

**PRENEZ AVIS** que, conformément aux dispositions de l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2018, suivi du dépôt du projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux de même que la présentation de celui-ci lors de la séance extraordinaire du 11 décembre 2018.

Ce règlement a pour objet de réviser à la hausse, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la rémunération des élus et ce, de façon à compenser la perte de revenu nette découlant de l'annonce du gouvernement fédéral à l'effet que les allocations de dépenses de ces derniers s'ajouteraient à leur revenu imposable aux fins fiscales de l'année d'imposition 2019.

Ce projet de règlement amende le règlement n° 2013-167 de la façon suivante :

1. Fixer la rémunération de base du maire à 17 886 \$ par année et celle des conseillers à 5 692 \$ par année;
2. Établir l'allocation de dépenses du maire égale à la moitié de sa rémunération, soit 8 943 \$ par année et celle des conseillers égale à la moitié de leur rémunération, soit 2 981 \$ par année, le législateur fixant obligatoirement l'allocation de dépenses à la moitié de la rémunération;

3. Le tableau ci-dessous résume les rémunérations et les allocations actuelles dont la modification est proposée et les rémunération et allocation projetées :

#### MAIRE

Rémunération de base annuelle projetée	17 886,00 \$
Rémunération de base annuelle actuelle	16 638,72 \$

Allocation annuelle de dépenses projetée	8 943,00 \$
Allocation annuelle de dépenses actuelle	8 319,36 \$

Traitement annuel total projeté	26 829,00 \$
Traitement annuel actuel total	24 958,08 \$

#### CONSEILLERS

Rémunération de base annuelle projetée	5 962,00 \$
Rémunération de base annuelle actuelle	5 546,28 \$

Allocation annuelle de dépenses projetée	2 981,00 \$
Allocation annuelle de dépenses actuelle	2 773,08 \$

Traitement annuel total projeté	8 943,00 \$
Traitement annuel actuel total	8 319,36 \$

Note : L'indice du prix à la consommation établi par Statistiques Canada n'est pas pris en compte aux fins du calcul des rémunérations projetées dans le cadre de l'adoption du présent projet de règlement, car cette donnée sera connue en début d'année 2019.

4. D'avoir effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019;
5. Le reste du règlement n° 2013-167 demeure inchangé.

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu le lundi, 14 janvier 2019 à 19 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

**DONNÉ À STANSTEAD**, ce 17 décembre 2018.

**Me Karine Duhamel**,  
Directrice générale et greffière par intérim

## SERVICE DE GARDE POUR BRIS D'AQUEDUC ET REFOULEMENT D'ÉGOUT

Nous vous rappelons qu'un service de garde a été mis en place par la Ville pour répondre à toute urgence relative à un bris d'aqueduc ou à un refoulement d'égout et ce, en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

À noter que vous devez vous référer à la Sûreté du Québec ou au Service incendie pour toute autre urgence rencontrée. Pour rejoindre le service de garde, il suffit de téléphoner à l'hôtel de ville au **819-876-7181** et de composer l'\*. Vous serez alors invité à laisser un bref message en prenant soin d'y préciser vos coordonnées. La personne en charge veillera à vous rappeler dans les plus brefs délais.



## HORAIRE DU PATINAGE LIBRE GRATUIT À L'ARÉNA PAT BURNS POUR LA SAISON 2018-2019

Les samedis soir de 18 h 30 à 20 h

Décembre ..... 22

Janvier ..... 19

Février ..... 2, 9 et 23

**Spécial – Les samedis après-midi de 13 h 30 à 15 h**

Janvier ..... 26

**Les jours fériés et congés scolaires de  
13 h à 14 h 30**

Décembre ..... 23, 24, 26, 27, 28, 29, 30 et 31

Janvier ..... 2, 3, 4 et 5



## AVIS IMPORTANT CONCERNANT LE PATINAGE LIBRE À L'ARÉNA PAT BURNS



Veillez prendre note que durant les heures de patinage libre dispensées par la Ville de Stanstead, en partenariat avec les municipalités de Stanstead-Est, d'Ayer's Cliff et d'Ogden, aucun service de surveillance n'est offert. **La pratique du patinage libre relève donc de l'entière responsabilité des usagers et de leurs parents, lorsqu'il s'agit d'un usager mineur.** Pour connaître les heures de patinage libre, consulter le site Internet de la Ville de Stanstead, sa page Facebook ou le bulletin municipal *La Diligence*.

Pour toute question, vous pouvez joindre l'hôtel de ville de Stanstead au 819-876-7181.

## PHELPS AIDE PHELPS HELPS

### DEUX (2) NOUVEAUX PROGRAMMES À SUCCÈS POUR PHELPS AIDE

Les cinq (5) sessions hebdomadaires de Phelps Aide au secondaire et au primaire se déroulent sans difficulté, avec une participation record, depuis le début du mois

de septembre. Ces sessions se termineront le mercredi, 19 décembre 2018 et reprendront le mardi, 15 janvier 2019. N'oubliez pas que les étudiants peuvent s'inscrire pour participer à l'un de nos programmes de tutorat après l'école, et ce, tout au long de l'année scolaire. Phelps Aide sera heureux d'accueillir vos enfants que ce soit pour une aide supplémentaire de la part de nos tuteurs expérimentés ou tout simplement pour faire leurs devoirs dans un endroit tranquille. Phelps Aide recherche également des volontaires supplémentaires pour donner des cours lors de ces sessions. Si vous désirez obtenir des informations additionnelles, n'hésitez pas à nous contacter en composant le 819-704-0799 ou par courriel à l'adresse suivante : [info@phelpshelps.ca](mailto:info@phelpshelps.ca).

## LANCEMENT DU BOTTIN - AGENDA DES RESSOURCES POUR LES AÎNÉS

C'est le 9 novembre dernier qu'avait lieu le lancement du bottin des ressources des aînés. Évènement qui fut orchestré par Madame Christine Cormier, organisatrice communautaire - Santé publique et action communautaire – Direction de santé publique de l'Estrie. Mesdames Micheline Roberge, présidente de la table de concertation des aînés de Memphrémagog et Sonia Doiron, agente de développement communautaire de la Ville de Stanstead étaient également présentes pour l'occasion. Elles en ont profité pour présenter les enjeux ainsi que les orientations futures de la table et elles ont également annoncé le début de la démarche MADA, municipalités et villes amies des aînés, à Stanstead.

